

qui n'ont point de millésime, nous font supposer que ces cinq pièces ne sont pas les seules qui aient été frappées pendant cette première période de la Chambre de Commerce de Lyon ; il en existe probablement d'autres qui nous sont inconnues, et que nous n'avons pu mentionner.

On comprendra du reste que cette publication d'un médaillier lyonnais, dont personne ne s'est occupé spécialement jusqu'à ce jour, ne peut être considérée comme complète vu les nouveaux documents qui peuvent chaque jour se présenter, et que ces quelques notes, prises çà et là, ne sont pour ainsi dire que les premiers jalons d'un travail qui est tout à faire sur diverses institutions de notre ville.

Notre but principal est de mettre sous les yeux du lecteur les matériaux numismatiques que nous possédons et qui, pour la plupart, n'ont point encore été reproduits par la gravure, ou ne l'ont été qu'isolément. Messieurs les abonnés à la *Revue du Lyonnais* apprécieront, nous n'en doutons pas, les sacrifices que s'impose à cet effet son rédacteur en chef qui prouve une fois de plus, dans cette occasion, combien il tient à conserver à l'œuvre locale dont il est le digne continuateur, le rang qu'elle a su obtenir parmi les publications de ce genre.

Nous avons vu, au 20 juillet 1702, qu'il existait à Lyon une Chambre de Commerce qui avait été supprimée à la grande Révolution. Un siècle après cette première fondation, c'est-à-dire le 24 décembre 1802 (3 nivôse an XI) un arrêté des Consuls de cette date créa ou plutôt reconstitua à Lyon une Chambre de Commerce, qui fut installée le 14 mai 1803 au palais Saint-Pierre. Cette